

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN71

AMENDEMENT

présenté par
Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup et Mme Minard

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après la douzième ligne du tableau de l’alinéa 52, insérer la ligne suivante :

Franchissement contact	au	30	30	45	30	+15
------------------------	----	----	----	----	----	-----

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir la cohérence et la pérennité des capacités de franchissement autonome de l'armée de Terre.

L'Engin de Franchissement de l'Avant (EFA) est aujourd'hui un équipement tactique, capable d'agir soit comme un pont, soit comme un bac pour faire passer des engins lourds (type char Leclerc) au plus près de l'avant. Cependant, ce parc vieillissant fait face à des enjeux de maintenance croissants et à une obsolescence technique qui menace la fluidité des manœuvres offensives.

Le programme SYFRALL (Système de Franchissement Léger et Lourd) ne doit pas se limiter à un remplacement des ponts flottants motorisés (PFM). Il doit impérativement intégrer, par une architecture modulaire ou un volet dédié, le remplacement de la capacité « bac autonome » actuellement assurée par l'EFA.